

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DUPUY  
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST**

12-04-2021 PROCÈS-VERBAL, de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Dupuy, tenue ce douzième (12) jour d'avril de l'an deux mille vingt et un (2021), à dix-neuf heures (19h00) sous la présidence du maire Monsieur Rémi Jean à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Ronald Lévesque                      Josée Leclerc,                      Denise Morin,  
Michel Beaudette                      Rémi Kelley                      Christian Mongrain  
Thériault.

Étaient présentes également, Marie-Josée Céleste, directrice générale et Nathalie Soucy, secrétaire adjointe administrative.

040-2021 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault  
Appuyé par le conseiller Michel Beaudette  
Et résolu à l'unanimité.

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les ajouts suivants :  
6.8 Vente pour défaut de paiement de taxes  
6.9 Proclamation de la semaine de la santé mentale

Proposition adoptée

041-2021 **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRA ORDINAIRE DU 19 MARS 2021**

Proposé par la conseillère Denise Morin  
Appuyé par la conseillère Josée Leclerc  
Et résolu à l'unanimité.

**QUE** les minutes du procès-verbal de la réunion ordinaire du 8 mars 2021 et les minutes du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2021 soient adoptées et signées telles que présenter.

Proposition adoptée

**AFFAIRES EN DÉCOULANT**

SUJET TRAITÉ **TARIFICATION CAMP DE JOUR 2021**

La directrice générale présente le tableau d'analyse des coûts et informe les membres présents que suite à une rencontre du comité famille tenue le 23 mars dernier il a été convenu d'établir la tarification du service de camp d'été à 8.00\$ pour un total de 320.00\$ pour la saison 2021 et de rétablir le service de garde du matin (5.00\$) et du soir (5.00\$). Les formulaires de pré-inscription ont été transmis au service de garde pour distribution aux parents cette semaine.

**ADMINISTRATION ET FINANCE**

042-2021 **ABROGATION DE LA RÉOLUTION 193-2020 INTITULÉE ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 :**

**ATTENDU QU'IL** a été constaté lors de la visite des comptables pour l'audit 2020 le 9 avril dernier qu'il y a un écart de 27.27\$ entre les recettes et les dépenses de la résolution 193-2020.

**ATTENDU QU'UNE** recommandation a été faite d'augmenter le poste «Autres recettes de sources locales» du montant de 27.27\$ portant le total

à 127 226.27\$ pour un total de recettes de 1 430 759.02\$ équivalent au poste de dépenses.

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Rémi Kelley

Appuyé par la conseillère Denise Morin

Et résolu à l'unanimité.

**QUE** le poste «Autres recettes de sources locales» de la résolution 193-2020 soit augmenté de 27.27\$.

Proposition adoptée

043-2021

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION 118-2018 INTITULÉE ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LA FABRIQUE ST-JACQUES-LE-MINEUR – MATRICULE 1510 22 3639 0 002:**

**ATTENDU QU'IL** a été constaté lors de la visite des comptables pour l'audit 2020 le 9 avril dernier qu'il y a des incohérences dans la résolution 118-2018 versus les retards de paiement de taxes de la Fabrique St-Jacques-le-mineur;

**ATTENDU QUE** selon l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale sont exempts de toute taxe foncière, municipale ou scolaire :

**8°** un immeuble compris dans une unité d'évaluation inscrite au nom d'une corporation épiscopale, d'une fabrique, d'une institution religieuse ou d'une Église constituée en personne morale, et qui sert principalement soit à l'exercice du culte public, soit comme palais épiscopal, soit comme presbytère, à raison d'un seul par église, de même que ses dépendances immédiates utilisées aux mêmes fins;

**12°** un immeuble compris dans une unité d'évaluation inscrite au nom d'une institution religieuse ou d'une fabrique, utilisé par elle ou gratuitement par une autre institution religieuse ou une autre fabrique, non en vue d'un revenu, mais dans la poursuite immédiate de ses objets constitutifs de nature religieuse ou charitable, de même que ses dépendances immédiates utilisées aux mêmes fins;

**ATTENDU QUE** la Fabrique St-Jacques-le-mineur s'est vue taxée pour les services d'assainissement des eaux, d'eau potable et de cueillette d'ordures et de recyclages en 2016, 2017 et 2018 jusqu'au départ des curés résidents en juillet 2018;

**ATTENDU QUE** selon la résolution 118-2018, la Fabrique St-Jacques-le-mineur aurait dû bénéficier d'une exemption de taxes de service pour toute la durée de la location du sous-sol du presbytère au Cercle de Fermières de Dupuy;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Rémi Kelley

Appuyé par le conseiller Christian Mongrain Thériault

Et résolu à l'unanimité.

**QUE** les taxes de services pour les années 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 représentant un montant de 6 039.20\$ plus les intérêts de 2 016.64\$ pour un total de 8 055.84\$ soit annulé.

**QUE** pour l'année 2022, puisque le Cercle de Fermières de Dupuy sera déménagé dans ses nouveaux locaux, la Fabrique St-Jacques-le-mineur de Dupuy soit assujettie à la taxation foncière et municipale pour le matricule 1510 22 3639 0 002 puisqu'il n'agira plus dans la poursuite immédiate de ses objets constitutifs de nature religieuse ou charitable, mais plutôt en vue d'en retirer un revenu pour la Fabrique.

Proposition adoptée

044-2021

**MATRICULE 1410 83 2187 – DÉPLACEMENT D'UNE ENTRÉE D'EAU**

**ATTENDU QUE** le propriétaire résident à ce matricule a fait une demande à la municipalité en vue de changer l'entrée d'eau actuelle de sa résidence qui est présentement fonctionnelle du coin Sud-Est de sa propriété au côté Nord puisque selon lui elle est non conforme pour son assurance habitation;

**ATTENDU QUE** suite à une discussion téléphonique avec le propriétaire il apparaît qu'il s'agit d'une recommandation de son assureur et non un refus d'assurer la propriété;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault  
Appuyé par le conseiller Michel Beaudette  
Et résolu à l'unanimité.

**QU'** étant donné que la municipalité dispense déjà le service d'eau potable à la résidence du demandeur, la municipalité évalue la possibilité d'effectuer la modification demandée et le coût des travaux;

**QUE** le citoyen défraie les coûts relatifs à cette modification.

Proposition adoptée.

SUJET TRAITÉ

**RAPPORT BUDGÉTAIRE TRIMESTRIEL – JANVIER, FÉVRIER ET MARS 2021**

La secrétaire adjointe administrative présente le rapport budgétaire trimestriel des mois de janvier, février et mars 2021 aux membres présents. Ces derniers sont invités à en prendre connaissance afin de les approuver à la prochaine rencontre.

045-2021

**COMPTES À PAYER – MARS 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend en compte la liste des autorisations de paiements du mois mars 2021 faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Ronald Lévesque  
Appuyé par le conseiller Rémi Kelley  
Et résolu à l'unanimité.

**QUE** la liste des autorisations de paiement du mois de mars 2021 au montant de 137 292.99\$ soit approuvée et d'en autoriser les paiements.

Proposition adoptée.

**APPUIS CONTRAT ET MANDATS**

046-2021

**VERSEMENT DE REDEVANCES DU FOND CARRIÈRE ET SABLIERE À LA MUNICIPALITÉ DE LA REINE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Dupuy et la municipalité de La Reine ont dûment signé une entente pour les redevances du fond Carrière et Sablière;

**CONSIDÉRANT QUE** pour l'année 2019, les redevances n'ont pas été payées et que celles de 2020 sont à payer cette année;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Michel Beaudette  
Appuyé par le conseiller Ronald Lévesque  
Et résolu à l'unanimité :

**QUE** la municipalité de Dupuy verse les redevances du fond Carrière et Sablière à la municipalité de La Reine pour l'année 2019 selon les termes de l'entente signée, représentant une somme de 320.96\$

**QUE** la municipalité de Dupuy verse les redevances du fond Carrière et Sablière à la municipalité de La Reine pour l'année 2020 selon les termes de l'entente signée, représentant une somme de 169.83\$

**QUE** la municipalité de Dupuy remette un tableau détaillant le tonnage ainsi que les redevances pour l'année à la municipalité de La Reine.

Proposition adoptée.

Sujet traité

**EMCOMBRANTS : CONFIRMATION DES DATES RETENUES**

La Municipalité de Dupuy offrira à ses citoyens deux moyens de cueillette d'encombrants :

1. Un service sans frais qui consiste à mettre à la disposition des citoyens des conteneurs pour recueillir les encombrants au garage municipal, les samedis 15 & 22 mai en avant-midi de 8h à 12h;
2. Un service de cueillette porte-à-porte d'encombrants sur rendez-vous avec frais de 10\$ par voyage pour l'utilisateur qui n'a pas accès à un véhicule lui permettant d'apporter ses encombrants. Le service sera offert les vendredis 14 & 21 mai.

La publicité sera effectuée par le biais du journal local, Le Gribouilleur et par une publication sur la page Facebook de la municipalité.

047-2021

**MATRICULE 1509 27 2416 – ACQUISITION DE TERRAIN**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) recommande de refuser la demande

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par la conseillère Denise Morin  
Appuyé par le conseiller Ronald Lévesque  
Et résolu à l'unanimité :

**QUE** les membres du conseil municipal de Dupuy, après analyse de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme refusent la demande d'acquisition de terrain.

**QUE** les membres du conseil municipal de Dupuy, appliquent une tolérance afin de conserver les rosiers en place, et ce, tant que cette dernière n'est pas besoin de cet espace faisant partie de la 3<sup>e</sup> Avenue Est.

Proposition adoptée.

048-2021

**MATRICULE 1510 10 5320 – DEMANDE DE DÉROGATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) recommande d'accepter la demande

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Rémi Kelley  
Appuyé par le conseiller Michel Beaudette  
Et résolu à l'unanimité :

**QUE** les membres du conseil municipal de Dupuy, après analyse de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme refusent la demande d'acquisition de terrain.

**QUE** le demandeur obtienne une servitude de passage (notariée) afin d'avoir un accès à la cour du propriétaire du matricule 1510 10 1208 et une servitude de vue du propriétaire du matricule 1510 10 5342.

**QUE** ladite dérogation soit valide jusqu'à la démolition, l'incendie ou l'effondrement des bâtiments pour lesquels elle est accordée ou jusqu'à l'abandon dudit usage;

Proposition adoptée.

049-2021

**MATRICULE 1510 30 6410 – DEMANDE DE SERVITUDE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) recommande de refuser la demande

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Michel Beaudette

Appuyé par le conseiller Ronald Lévesque

Et résolu à l'unanimité :

**QUE** les membres du conseil municipal de Dupuy, après analyse de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme refusent la demande de servitude.

**QUE** le propriétaire du matricule 1510 30 6410 produise une demande de dérogation mineure à être étudié par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) et acquitte les frais liés à cette demande.

Proposition adoptée.

050-2021

**DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN – ZONE INDUSTRIELLE**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur David St-Pierre souhaite acquérir un terrain dans l'actuelle zone industrielle située sur la 1<sup>re</sup> Avenue Est;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Dupuy souhaite acquérir les terrains appartenant à la Fabrique St-Jacques-le-mineur afin de développer une nouvelle zone industrielle;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) recommande de poursuivre les démarches avec la Fabrique St-Jacques-le-mineur en vue d'acquérir lesdits terrains;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur David St-Pierre a démontré de l'intérêt à acquérir un terrain dans la nouvelle zone industrielle;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Ronald Lévesque

Appuyé par le conseiller Rémi Kelley

Et résolu à l'unanimité :

**QUE** les membres du conseil municipal de Dupuy, après analyse de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme mandatent la directrice générale à poursuivre les démarches avec la Fabrique St-Jacques-le-mineur en vue d'acquérir les terrains visés.

Proposition adoptée.

051-2021

**DOSSIER CPTAQ 430921 – DEMANDE D'APPUI**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Réal Béland a présenté une demande à la CPTAQ en vue de construire une deuxième résidence sur son lot;

**CONSIDÉRANT QUE** au moment de la demande, l'inspecteur en poste, monsieur Richard Petit n'était pas favorable à la demande puisque cette dernière va à l'encontre des règlements en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal auraient souhaité appuyer la demande si elle n'avait pas été à l'encontre des règlements en vigueur;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Rémi Kelley

Appuyé par le conseiller Christian Mongrain Thériault

Et résolu à l'unanimité.

**QUE** la municipalité de Dupuy n'apporte pas son appui au dossier numéro 430921 de monsieur Réal Béland.

Proposition adoptée.

052-2021

**VENTE D'IMMEUBLE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – MATRICULE 1509 27 2492 : 4 444.26\$**

**CONSIDÉRANT QUE** en cas de défaut de paiement de l'impôt foncier, les articles 511 et suivants de la Loi sur les cités et villes (LRLQ, chapitre C-19) accorde au conseil municipal le pouvoir d'ordonner au greffier de procéder à la vente à l'enchère publique de tout immeuble sur lequel les taxes municipales imposées demeurent impayées.

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des propriétaires en défaut de paiement de taxes depuis 2017a été déposée par la directrice générale;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a mandaté la MRC en février 2021 afin d'enclencher les procédures de vente;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault  
Appuyé par le conseiller Ronald Lévesque  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité confirme le mandat afin que la MRC d'Abitibi-Ouest afin de poursuivre les démarches en vue de la vente pour défaut de paiement de taxe du matricule 1509 27 2492.

Proposition adoptée.

053-2021

**VENTE D'IMMEUBLE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – MATRICULE 1409 92 6267 : 1 970.78\$**

**CONSIDÉRANT QUE** en cas de défaut de paiement de l'impôt foncier, les articles 511 et suivants de la Loi sur les cités et villes (LRLQ, chapitre C-19) accorde au conseil municipal le pouvoir d'ordonner au greffier de procéder à la vente à l'enchère publique de tout immeuble sur lequel les taxes municipales imposées demeurent impayées.

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des propriétaires en défaut de paiement de taxes depuis 2017a été déposée par la directrice générale;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a mandaté la MRC en février 2021 afin d'enclencher les procédures de vente;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault  
Appuyé par le conseiller Michel Beaudette  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité confirme le mandat afin que la MRC d'Abitibi-Ouest afin de poursuivre les démarches en vue de la vente pour défaut de paiement de taxe du matricule 1409 92 6267.

Proposition adoptée.

054-2021

**PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association canadienne pour la santé mentale- Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie ;

**CONSIDÉRANT QUE** les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

**CONSIDÉRANT QUE** la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par la conseillère Josée Leclerc

Appuyé par la conseillère Denise Morin

Et résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité de Dupuy proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 *Semaine de la santé mentale* et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à *#Parlerpourvrai* et a partagé la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

Proposition adoptée.

**AFFAIRES DU MAIRE**

- ✓ Tour cellulaire activée
- ✓ Dossier internet haute vitesse en attente

**AFFAIRES DES CONSEILLERS**

- Denise Morin :
- ✓ Radar de vitesse
  - ✓ Jardins communautaires

**QUESTION DU PUBLIC**

**COURRIER**

Monsieur Pierre Germain : Demande d'autorisation de traverser la rue Principale à deux endroits soit à la station Rivières & Filles et à la Coop de Dupuy le 26 février 2022 pour une course de traîneau à chiens. Comme il s'agit d'une route appartenant au MTQ, une réponse écrite lui sera acheminée afin qu'il produise sa demande auprès du MTQ.

055-2021

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault

Appuyé par le conseiller Rémi Kelley

Et résolu à l'unanimité

**QUE** la séance soit levée à 21 h 15.

Proposition adoptée.

*Rémi Jean*

---

Rémi Jean  
MAIRE

*Marie-Josée Céleste*

---

Marie-Josée Céleste  
DIRECTRICE GÉNÉRALE